



Buchelay
commune de

Formulaire de demande de subvention Installation Solaire

Demandeur :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Adresse :

Êtes vous propriétaire de votre logement ? : Oui Non

La subvention objet de la demande est réservée aux propriétaires particuliers pour leur résidence principale sur la commune de Buchelay

Projet :

Type d'installation Solaire : Chauffe Eau Solaire Individuel (CESI)
 Capteurs Solaires Photovoltaïques
 Système Solaire Combiné (SSC)

Référence du matériel installé :

Entreprise installatrice :

L'entreprise installatrice est-elle RGE* (Reconnu Garant de l'Environnement) ?

Oui Non

Une subvention a-t-elle été demandée à l'ANAH ? Oui Non

Une demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) a-t-elle été déposée pour la pose de l'installation solaire ** ? Oui Non

Si oui, à quelle date ? :

** Si l'installation n'est pas posée par une entreprise RGE, elle ne pourra donner lieu au versement d'aucune subvention de la part de la commune.*

Pour trouver un professionnel RGE, consultez le site internet : france-renov.gouv.fr/annuaire-rge



Buchelay
commune de

**** La subvention ne pourra être versée que si une Déclaration Préalable a été accordée par la mairie**

Documents à fournir :

Un dossier de demande de subvention complet devra comporter les éléments suivants :

- 1 - Une lettre adressée au Maire confirmant le souhait de bénéficier d'une subvention de la commune pour la pose d'une installation solaire
- 2 - Le règlement d'attribution des subventions daté et signé
- 3 - Une copie de la facture acquittée du coût HT de la main d'œuvre, mentionnant la date de paiement
- 4 - Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- 5 - Une Autorisation de Travaux (Déclaration Préalable accordée par la mairie)
- 6 - Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- 7 - Le présent formulaire de demande de subvention dûment complété
- 8 - La notification des subventions reçues par d'autres organismes publics (Région, Communauté Urbaine, ANAH...) pour l'installation solaire le cas échéant

La commune de BUCHELAY accuse réception de la demande de subvention (uniquement si le dossier est complet) dans un délai maximum d'un mois.

Cet accusé de réception de dossier complet ne garantit pas l'obtention de la subvention communale.

La subvention pour la pose d'une installation solaire est limitée à une demande par foyer.

L'ensemble des aides publiques ne peuvent pas dépasser 80% du coût HT de la main d'œuvre.

Le montant de la subvention accordée par la commune est de 50 % sur le coût HT de la main d'œuvre, plafonné à 800€, soit une subvention maximum de 400€ par foyer.

L'attribution de la subvention fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et sera versée par virement sur le compte du bénéficiaire.

Demande de subvention déposée le :

Par :

Signature :